

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 25 septembre 2019

Le conseil communautaire convoqué le 19 septembre 2019 s'est réuni le 25 septembre à 18h30 à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Alain GALLU.

Etaient présents :

Mesdames : Marcelle BERGET, Jacqueline BESSIERE, Monique BONNAL, Michèle BOUCHET, Véronique CANESTRARI, Marie FERNANDEZ, Christine FOROT, Anne MARQUIS, Agnès MILHAUD, Sylvie MORIN, Sophie SOUBEYRAS, Nicole TREFOULET, Marie-Claude VALETTE

Messieurs : Michel APROYAN, Yves ARMAND, Jean-Michel AVIAS, Didier BESNIER, Jean-Marc CARIAS, Jean-Michel CATELINOIS, Christian COUDERT, Guy FAYOLLE, Henri FONDA, Alain GALLU, Maryannick GARIN, Jean-Louis GAUDIBERT, Pierre GHIBAN, Jean-Luc LENOIR, Claude LOVERINI, Jean-Pierre PLANEL

Etaient représentés :

Monsieur Christian ANDRUEJOL donne procuration à Madame Agnès MILHAUD

Monsieur Michel RIEU donne procuration à Madame Anne MARQUIS

Madame Sonia PRUVOST donne procuration à Madame Marie FERNANDEZ

Madame Véronique CROS donne procuration à Monsieur Alain GALLU

Monsieur Alain FALLOT donne procuration à Madame Marie-Claude VALETTE

Madame Rita BETRANCOURT donne procuration à Madame Jacqueline BESSIERE

Madame Béatrice MARTIN donne procuration à Monsieur Jean-Marc CARIAS

Etaient absents :

Mesdames : Fadma ABBASSI, Mathilde DOMINÉ, Catherine MIGLIORI

Messieurs : Mounir AARAB, Éric BESSON, Michel BOUDON, Gérard HORTAIL, Claude PORQUET, Thierry PEYPOUDAT

2019-97 Nomination du secrétaire de séance

Rapporteur : Alain GALLU

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DECLARE** Henri FONDA, Secrétaire de séance.

2019-98 Approbation du Procès-verbal de la séance du 22 mai 2019

Rapporteur : Alain GALLU

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 22 mai 2019

2019-99 Approbation du Procès-verbal de la séance du 11 juillet 2019

Rapporteur : Alain GALLU

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 11 juillet 2019

2019-100 Convention entre la CCDSP et le cabinet OXIA FINANCE

Rapporteur : Alain GALLU

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **AUTORISE** le Président à signer la convention avec le Cabinet OXIA FINANCE, sis 30 boulevard Leclerc à Toulouse, visant à rechercher d'éventuelles régularisations de reversement de TVA par le biais du FCTVA.
- **AUTORISE** le Président à verser au Cabinet OXIA FINANCE 30% HT des recettes supplémentaires générées directement par l'étude.

2019-101 SPL du Tricastin – Concession d'aménagement « ZAC Drôme Sud Provence » - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRACL) 2018 et du bilan prévisionnel

Rapporteur : Guy FAYOLLE

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** le CRACL 2018 tel que joint en annexe conformément à l'article L. 300-5 du Code de l'urbanisme,
- **APPROUVE** le bilan financier prévisionnel actualisé.

2019-102 Rapport annuel du représentant de la Communauté de Communes Administrateur de la SPL du Tricastin – Année 2018

Rapporteur : Marie FERNANDEZ

Le conseil communautaire :

- **PREND ACTE** du rapport de l'administrateur établi sur l'activité de la Société Publique Locale du Tricastin au titre de l'exercice 2018.

2019-103 Convention de partenariat avec ENEDIS dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Rapporteur : Marie FERNANDEZ

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat annexée à la présente délibération ainsi que l'ensemble des pièces subséquentes

2019-104 Annulation de la délibération n°2019-85 et 2019-86 ET cession à la SCI TSD de la parcelle cadastrée YH 229 située sur la Commune de Pierrelatte

Rapporteur : Marie FERNANDEZ

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** l'annulation de la délibération n°2019-85 du 11 Juillet 2019 approuvant l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée YH 229 située sur la Commune de Pierrelatte,
- **APPROUVE** l'annulation de la délibération n°2019-86 du 11 Juillet 2019 approuvant la cession d'une partie de la parcelle cadastrée YH 229 à Monsieur BOULONGNE
- **APPROUVE** l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée YH 229 d'une superficie de 1 903 m² vendue par la Mairie de Pierrelatte au prix de 17,52 € TTC par m²
- **APPROUVE** la cession d'une partie de la parcelle cadastrée YH 229 d'une superficie de 1 903 m² à la SCI TSD ou toute autre SCI ou entité juridique qui serait créée dans le cadre du projet porté par Monsieur TAILLANDIER
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

2019-105 Convention CCDSP – Comité départemental de randonnées dans le cadre de l'élaboration d'un topoguide

Rapporteur : Marie FERNANDEZ

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** la signature de la convention relative à l'édition d'un topoguide pour la randonnée pédestre avec le Comité Départemental de Fédération Française de Randonnée Drôme.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention telle qu'annexée, ainsi que toutes les pièces subséquentes.

2019-106 Taxe de séjour 2020 – modification des tarifs

Rapporteur : Marie FERNANDEZ

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité des suffrages exprimés :

CONTRE : Marie-Claude VALETTE, Alain FALLOT

ABSTENTIONS : Didier BESNIER, Christine FOROT, Agnès MILHAUD, Christian ANDRUEJOL, Michel APROYAN, Maryannick GARIN, Jean-Michel AVIAS, Véronique CANESTRARI

- **APPROUVE** le barème de tarifs comme défini dans le tableau ci-après applicable à partir du 1^{er} janvier 2020 :

Catégories d'hébergement	Tarif CCDSP	Taxe additionnelle	Tarif taxe
Palaces	3,00 €	0,30 €	3,30 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	2,00 €	0,20 €	2,20 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1,55 €	0,15 €	1,70 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,00 €	0,10 €	1,10 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,82 €	0,08 €	0,90 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	0,73 €	0,07 €	0,80 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles, et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,55 €	0,05 €	0,60 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €	0,02 €	0,22 €

Pour tous les hébergements en attente de classement ou sans classement à l'exception des catégories d'hébergements mentionnées dans le tableau ci-dessus, le tarif applicable par personne et par nuitée est de 4 % (taxe additionnelle du département non comprise, soit un taux global de 4.4%). Le coût de la nuitée correspond au prix de la prestation d'hébergement hors taxes.

- **ADOpte** le taux de 4% par personne et par nuitée % (taxe additionnelle du département non comprise, soit un taux global de 4.4%) pour les hébergements non classés ou en attente de classement.
- **CONFIRME** l'exonération votée par délibération le 28 septembre 2016, conformément à l'article L2333-31 du CGCT, qui exempte de taxe de séjour les personnes qui occupent des locaux dont le l'article L2333-31 du CGCT loyer est inférieur à un montant de 10 euros par nuitée et par personne,
- **AUTORISE** Monsieur le Président, à signer tout document se rapportant à cette décision.

2019-107 Convention mise à disposition d'un agent titulaire entre la commune de SP3C et la CCDSP

Rapporteur : Jean-Luc LENOIR

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition ci-jointe annexée d'un agent de la Mairie de Saint Paul Trois Châteaux,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention ainsi que toutes les pièces subséquentes,

2019-108 Budget annexe déchets ménagers 2019 – admission en non valeurs

Rapporteur : Jean-Luc LENOIR

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- APPROUVE** l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables présentées par Monsieur le Trésorier pour un montant de 442,02 €
- **DIT** que l'encaissement des recettes sera toutefois poursuivi en cas de changement de situation financière des débiteurs,
- AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout acte ou document en lien avec la présente délibération.

2019-109 Taux de TEOM 2020

Rapporteur : Jean-Luc LENOIR

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **FIXE** les taux de TEOM pour l'année 2020 de la façon suivante

Zones	Communes	Temps de lissage	Taux 2020
1	Pierrelatte	10 ans	6,46 %
2	St Paul 3 Châteaux	10 ans	4,95 %
3	Donzère	10 ans	7,44 %
4	Les Granges Gontardes La Baume de Transit Bouchet Rochegude St Restitut Tulette Malataverne La Garde Adhémar Suze la Rousse	Taux cible	8,06 % 8,06 % 8,06 % 8,06 % 8,06 % 8,06 % 8,06 % 8,06 % 8,06 %
5	Clansayes Solérieux	Taux cible	7,00 % 7,00 %

2019-110 Retrait de la délibération du 28 septembre 2016 relative à la mise en place de la TEOMI

Rapporteur : Jean-Luc LENOIR

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés:

- **RETIRE** la délibération du 28 septembre 2016 instaurant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative (TEOMI).

2019-111 Instauration de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMI)

Rapporteur : Jean-Luc LENOIR

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité des suffrages exprimés :

ABSTENTION : Jean-Michel AVIAS

- **VALIDE** la période de mise en place progressive de la TEOMI sur les 14 communes du 1^{er} Janvier 2020 au 31 Décembre 2024
- **INSTITUE** en première phase de mise en œuvre, une part incitative de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur la Commune de Saint Paul Trois Châteaux au 1^{er} janvier 2020.
- **CONFIRME** qu'une délibération sera prise annuellement pour déterminer les tarifs applicables à la part incitative de la TEOMI sur l'ensemble du territoire de la CCDSP.
- **CHARGE** Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

2019-112 Modification des statuts du SYPP

Rapporteur : Jean Luc LENOIR

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés:

- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT** sur la modification statutaire induite par l'extension du périmètre de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron au 01 janvier 2020 et de la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale au 01 janvier 2020,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.